



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Danger des traitements hormonaux sur mineurs

Question écrite n° 8473

### Texte de la question

Mme Géraldine Grangier interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les discours traitant de « l'autodétermination » de l'enfant et qui légitiment une forte augmentation des demandes de changement de sexe particulièrement chez les adolescents. En effet la dysphorie de genre pose de plus en plus de graves problèmes qui hélas ont des conséquences irréversibles sur les mineurs. Ces derniers peuvent ainsi avoir accès à des bloqueurs de puberté ou des injections d'hormones pour s'affirmer comme homme, alors qu'ils ont été désignés femmes à la naissance ou inversement. Ces bloqueurs de puberté entraînent des conséquences psychiques, physiques et sexuelles irréversibles avec l'atrophie des parties génitales qui conduit à la stérilité ou l'absence de désir et plaisir sexuel. Mais bloquer la puberté provoque également des dommages irrémediables sur le cerveau (qui atteint sa majorité biologique à 25 ans) avec un quotient intellectuel inférieur à celui de la moyenne. La Suède a été le premier pays au monde à reconnaître la dysphorie de genres. Depuis, le pays offre dès l'âge de 16 ans ou plus tôt des soins pour accompagner les transgenres dans leur démarche mais un hôpital de référence a arrêté de prescrire des hormones aux mineurs qui veulent changer de sexe. Confronté à une explosion des demandes, il se pose légitimement des questions sur le phénomène. D'autres établissements et d'autres pays lui ont depuis emboîté le pas, en attendant une prise de position des autorités sanitaires. La crainte d'une contagion sociale se fait de plus en plus forte. Des spécialistes s'appuient maintenant sur une compilation d'études montrant qu'il n'y a pas de preuves de l'efficacité de ces traitements pour le bien-être des patients et sur la dangerosité des effets secondaires. Mais ce qui alarme le plus les praticiens, c'est l'emballement des courbes. Pour certains médecins, l'une des causes de cette vague tient à une sorte de contagion sociale, qui émanerait des réseaux sociaux. D'après certains psychiatres et pédopsychiatres français, la majorité des patients dans cette situation souffrent d'autres maux qu'il est possible de traiter. 90 % de ces jeunes patients souffrent d'autres pathologies : ils peuvent être atteints de syndromes post-traumatiques, de dépression ou bien d'anxiété. Pour tous ces troubles, il existe des traitements dont l'efficacité a été prouvée. N'est-ce pas le rôle de l'État de protéger ces mineurs qui sont des personnes très vulnérables ? Aussi, elle lui demande si, par principe de précaution, il ne serait pas préférable d'interdire les bloqueurs hormonaux aux mineurs souffrant de dysphorie de genre et de privilégier les soins psychiatriques et psychologiques dans l'attente de leur majorité.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Géraldine Grangier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8473

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [30 mai 2023](#), page 4822

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)